

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 320-2013
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1550

Déposée le: 25.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hügli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 28

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Conséquences de la réforme II de l'imposition des entreprises

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un rapport sur les pertes de recettes fiscales ayant résulté pour le canton de Berne de la réforme II de l'imposition des entreprises.

Le rapport établira la comparaison entre la situation d'avant la réforme et celle qui a suivi l'entrée en vigueur des différents éléments de la réforme II de l'imposition des entreprises (imposition partielle des dividendes, élargissement de la déduction pour participation, imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital, introduction du principe de l'apport en capital etc.). Il fera état séparément, par mesure et par année fiscale, des pertes fiscales qui en ont résulté.

Développement

Les mesures prévues dans la réforme II de l'imposition des entreprises sont entrées en vigueur, et il est déjà question d'une réforme III. Autant dire qu'il est temps de faire le bilan des effets de la dernière réforme. Surtout qu'avant même la votation et après, les spéculations allaient bon train sur les conséquences financières négatives de la réforme pour la Confédération et les cantons. Le rapport sera l'occasion de présenter enfin les chiffres réels à cet égard.